

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

directeur général de la susdite municipalité,

#### QUE:

#### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne un avis de motion à l'effet qu'à la séance ordinaire du 14 avril 2025, le premier projet de règlement numéro 597-25 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations et aux unités d'habitations accessoires sera adopté

DONNÉ à Amherst, ce 11ième jour de mars deux mille vingt-cinq.

Martin Léger, directeur général

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Rémi d'Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le 11<sup>ième</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11ième jour de mars 2025.

Martin Léger, directeur général